



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
**CACE/877**

Le 28 novembre 2018

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**

Objet: **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**  
– **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée**

A sa réunion tenue le 19 novembre 2018, la Commission d'études 5 des radiocommunications a adopté les textes d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-7 (voir le § A2.6.2.3) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et résumés de ces projets de Recommandation sont donnés dans l'Annexe de la présente Circulaire. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 28 janvier 2019, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.



François Rancy  
Directeur

**Annexe:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents:** Documents 5/93, 5/94 et 5/98

Les documents sont disponibles en format électronique à l'adresse :  
<https://www.itu.int/md/R15-sg05-c/>

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe

### **Titres et résumés des projets de Recommandations adoptés par la Commission d'études 5 des radiocommunications**

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R F.[HF-SHARE]

Doc. 5/94

#### **Indications concernant les paramètres techniques et les méthodes à utiliser pour les études de partage et de compatibilité relatives au service fixe et au service mobile terrestre dans la gamme de fréquences 1,5-30 MHz**

Cette Recommandation donne des indications pour effectuer des études de partage relatives aux systèmes du service fixe et du service mobile terrestre dans la gamme de fréquences 1,5-30 MHz. On y trouve une liste de paramètres qui caractérisent un système, afin de faciliter les études de partage, et des informations sur les méthodes pouvant être utilisées pour les analyses de partage faisant intervenir le service fixe et le service mobile terrestre dans cette gamme de fréquences. La Recommandation contient également une liste des Recommandations, Rapports et Manuels pertinents de l'UIT-R.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R F.1105-3

Doc. 5/93

#### **Utilisation des systèmes hertziens fixes pour l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours**

Des descriptions relatives aux systèmes de type C utilisant la modulation adaptative et la commande de la puissance d'émission, et pouvant également choisir un canal radioélectrique approprié au moyen de mécanismes spécifiques, sont ajoutées à l'Annexe 1 et un exemple est également ajouté à l'Annexe 1.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1457-13

Doc. 5/98

#### **Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales-2000 (IMT-2000)**

Cette modification de la Recommandation UIT-R M.1457 vise à tenir à jour les technologies spécifiées pour la composante de Terre des IMT-2000. Il s'agit essentiellement d'ajouter des fonctionnalités améliorées pour les technologies d'interface radioélectrique (RIT) AMRC-SD, AMRC-DRT et AMRF/AMRT et de modifier, en conséquence, les paragraphes de présentation ainsi que les spécifications mondiales de base. Les références relatives à la transposition ont également été mises à jour aux § 5.1, 5.3 et 5.5. Les technologies RIT AMRC-MC, AMRT-SC et AMROF DRT WMAN ne font l'objet d'aucune mise à jour et les § 5.2, 5.4 et 5.6 restent les mêmes que dans la Révision 13.

A compter de cette mise à jour, un nouvel organisme de normalisation (TSDSI) figure parmi les organismes de transposition pour les § 5.1.2 et 5.3.2 (AMRC-SD et AMRC-DRT).